



## DECLARATION DES PERFORMANCES

### SK\_OSB3\_CPR-164\_2019

1. Code d'identification du produit type :  
**SWISS KRONO OSB 3**
2. Numéro de type, de lot ou de série permettant l'identification du produit de construction conformément à l'article 11, paragraphe 4 :  
**Date de production (jour, mois, année) et numéro d'Ordre de Fabrication (OF) indiqués sur l'étiquette du paquet**
3. Usage(s) prévu(s), conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :  
**Usage intérieur en milieu humide en tant que composant structurel**  
**Usage en tant que platelage structurel de plancher et de toiture sur supports ou paroi de mur structurel sur poteaux**
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :  
**SWISS KRONO S.A.S.**  
**Route de Cerdon**  
**45600 SULLY-SUR-LOIRE**  
**FRANCE**
5. Adresse de contact du mandataire :  
**Non applicable**
6. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances conformément à l'annexe V :  
**Système 2+**
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :  
**L'organisme notifié FCBA – Allée de Boutaut 33000 BORDEAUX France – numéro 0380 – a réalisé l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine ainsi que la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanente du contrôle de la production en usine et a délivré l'attestation du maintien de la conformité numéro 0380-CPR-164.**
8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :  
**Non applicable**

## 9. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles		Performances					Spécification technique harmonisée
1	Résistance en flexion (sens longitudinal / transversal) $N/mm^2$	Epaisseur (mm)					
		6 ≤ e ≤ 10	10 < e < 18	18 ≤ e ≤ 25			
		22 / 11	20 / 10	18 / 9			
2	Module d'élasticité (sens longitudinal / transversal) $N/mm^2$	3 500 / 1 400					NF EN 13986:2004 +A1:2015
3	Qualité du collage	NA					
4	Cohésion interne (résistance en traction) $N/mm^2$	Epaisseur (mm)					
		6 ≤ e ≤ 10	10 < e < 18	18 ≤ e ≤ 25			
		0,34	0,32	0,30			
5	Durabilité (gonflement en épaisseur après 24h) %	≤ 15					
6	Durabilité (résistance à l'humidité) Résistance à la flexion résiduelle après essai cyclique $N/mm^2$	Epaisseur (mm)					
		6 ≤ e ≤ 10	10 < e < 18	18 ≤ e ≤ 25			
		9	8	7			
7	Dégagement de formaldéhyde	Classe E1 <i>Liant sans formaldéhyde</i>					
8	Réaction au feu <sup>f</sup> <i>Pour une densité minimale de 600 kg/m<sup>3</sup></i>	Classe (hors plancher) <sup>g</sup>		Classe (plancher) <sup>h</sup>			
	Sans lame d'air à l'arrière du panneau <sup>ab</sup> <i>Pour une épaisseur minimale de 9 mm</i>	D-s2,d0		D <sub>fi</sub> ,s1			
	Avec lame d'air fermée ou ouverte ≤ 22mm à l'arrière du panneau <sup>c</sup> <i>Pour une épaisseur minimale de 9 mm</i>	D-s2,d2		-			
	Avec lame d'air fermée à l'arrière du panneau <sup>d</sup> <i>Pour une épaisseur minimale de 15 mm</i>	D-s2,d0		D <sub>fi</sub> ,s1			
	Avec lame d'air ouverte à l'arrière du panneau <sup>d</sup> <i>Pour une épaisseur minimale de 18 mm</i>	D-s2,d0		D <sub>fi</sub> ,s1			
	Sans restriction	E		E <sub>fi</sub>			
9	Perméabilité à la vapeur d'eau μ <i>pour une densité moyenne de 650 kg/m<sup>3</sup></i>	30 en coupelle humide 50 en coupelle sèche					
10	Isolation aux bruits aériens dB <i>pour les fréquences de 1 kHz à 3 kHz</i>	Epaisseur (mm)					
		12 mm	15 mm	16-18 mm	22 mm	25 mm	
		25	26	27	28	29	

<sup>a</sup> Monté, sans lame d'air, directement sur un support constitué par un produit de classe A1 ou A2-s1,d0 ayant une masse volumique minimale de 10 kg/m<sup>3</sup>, ou au minimum par un produit de classe D-s2,d2 ayant une masse volumique minimale de 400 kg/m<sup>3</sup>

<sup>b</sup> Un support de matériau isolant à base de cellulose de classe E au minimum peut être inclus s'il est monté directement sur le panneau, hormis pour les planchers

<sup>c</sup> Monté avec une lame d'air à l'arrière. Le revers de la cavité doit être constitué d'un produit de classe A2-s1,d0 au minimum ayant une masse volumique minimale de 10 kg/m<sup>3</sup>

<sup>d</sup> Monté avec une lame d'air à l'arrière. Le revers de la cavité doit être constitué d'un produit de classe D-s2,d2 au minimum ayant une masse volumique minimale de 400 kg/m<sup>3</sup>

<sup>f</sup> Un écran pare-vapeur ayant une épaisseur maximale de 0,4 mm et une masse volumique de 200 g/m<sup>2</sup> peut être monté entre le panneau et un substrat s'il n'y a pas de lame d'air entre eux

<sup>g</sup> Classe prévue dans le Tableau 1 de l'Annexe à la Décision de la Commission 2000/147/CE

<sup>h</sup> Classe prévue dans le Tableau 2 de l'Annexe à la Décision de la Commission 2000/147/CE

Caractéristiques essentielles		Performances				Spécification technique harmonisée	
11	Absorption acoustique $\alpha$ dB	0,10 de 250 Hz à 500 Hz 0,25 de 1 000 Hz à 2 000 Hz				NF EN 13986:2004 +A1:2015	
12	Conductivité thermique $\lambda$ W/(m.K) pour une densité moyenne de 650 kg/m <sup>3</sup>	0,13					
13	Rigidité et résistance pour usage structurel N/mm <sup>2</sup>	Résistance caractéristique pour une densité moyenne de 550 kg/m <sup>3</sup>					
		Epaisseur (mm)	9 ≤ e ≤ 10	10 < e ≤ 18	18 < e ≤ 25		
		Flexion f <sub>m</sub> (sens du panneau)	0	18	16,4		14,8
			90	9	8,2		7,4
		Compression f <sub>c</sub> (sens du panneau)	0	15,9	15,4		14,8
			90	12,9	12,7		12,4
		Cisaillement de voile f <sub>v</sub>	6,8				
		Rigidité moyenne					
		Epaisseur (mm)		9 ≤ e ≤ 25			
		Flexion E <sub>m</sub> (sens du panneau)	0	4 930			
90	1 980						
Compression E <sub>c</sub> (sens du panneau)	0	3 800					
	90	3 000					
Cisaillement de voile G <sub>v</sub>		1 080					
14	Résistance au choc pour usage structurel	NPD					
15	Résistance et rigidité sous charge concentrée pour usage structurel (Raideur moyenne) N/mm	Raideur moyenne apparente R <sub>mean</sub>					
		Entraxe/Epaisseur (mm)	16	18	22		25
		400	495	703	841	943	
		500	391	586	701	798	
		600	294	471	567	652	
	800	167	269	349	409		
16	Durabilité mécanique k <sub>mod</sub> et k <sub>def</sub>	k <sub>mod</sub> selon la classe de durée de chargement	Classe de service 1	Classe de service 2			
		Permanente	0,4	0,3			
		Long terme	0,5	0,4			
		Moyen terme	0,7	0,55			
		Court terme	0,9	0,7			
		Instantanée	1,1	0,9			
k <sub>def</sub> selon la classe de service	1,5	2,25					
17	Durabilité biologique	Classe d'emploi 2					
18	Teneur en pentachlorophénol ppm	PCP ≤ 5					
19	Portance locale	cf. NF EN 1995-1-1					

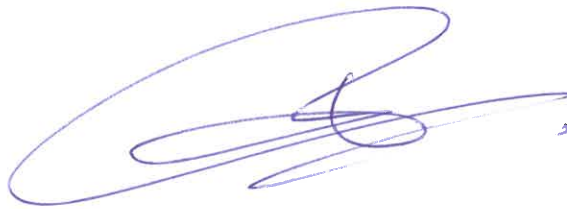
NA = Non Applicable

NPD = Performance Non Déterminée

Tolérances générales		
Tolérances en longueur et largeur	± 3 mm	EN 324-1
Tolérance en épaisseur (non poncée)	± 0,8 mm	
Tolérance de rectitude des bords	1,5 mm/m	EN 324-2
Tolérance d'équerrage	2 mm/m	
Teneur en humidité (départ usine)	3 – 8 %	EN 322
Tolérance de la masse volumique moyenne à l'intérieur d'un panneau	± 15 %	EN 323

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Fait à Sully-sur-Loire, le 2 janvier 2019, pour le fabricant et en son nom par :



-----  
Vincent ADAM  
Président

## CERTIFICAT DE CONSTANCE DES PERFORMANCES

CE N° 0380 - CPR - 164

Dans le cadre du Règlement (UE) n° 305/2011 du parlement Européen et du conseil du 09 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la directive 89/106/CEE du Conseil, il a été établi que pour le(s) produit(s) :

### SWISS KRONO OSB 3

Description produit :

*Pour usage structurel*

**OSB3 conforme à la norme EN 300 pour utilisation en milieu humide**

Produit par : **SWISS KRONO SAS**

Fabriqué dans l'usine située : **45600 SULLY SUR LOIRE**

FCBA, en tant qu'organisme notifié n° 0380, a réalisé l'inspection initiale de l'établissement et du contrôle de la production en usine et réalise la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanente du contrôle de la production en usine (système 2+).

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'attestation de conformité du contrôle de la production en usine décrites dans la spécification technique harmonisée de référence **NF EN 13986 : 2004 + A1 : 2015** sont appliquées.

Ce certificat est délivré pour la première fois le **27/11/2013** et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique harmonisée de référence, les conditions de fabrication en usine et le contrôle de la production en usine restent conformes.

La liste des certificats de conformité valides est disponible sur le site [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr).

cofrac



ACCREDITATION N° 5-0011  
PORTEE DISPONIBLE SUR  
WWW.COFRAC.FR

Siège social  
10, rue Galilée  
77420 Champs-sur-Marne  
Tél +33 (0)1 72 84 97 84  
[www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

Siret 775 680 903 00132  
APE 7219Z  
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois – Construction, Ameublement

Pour FCBA,

Délivré à CHAMPS-SUR-MARNE, 21/06/2017  
N° 164/2014-FR/4

Annule et remplace le n° 164/2014-FR/3

LE DIRECTEUR CERTIFICATION  
M. DOUQUET



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

Bordeaux, le 16/11/2018

**SWISS KRONO SAS**  
Route de Cerdon  
45600 SULLY SUR LOIRE

A l'attention de Madame GUICHARD

N/Réf. : IBC-CERT/PHP/MBu/CCa – 18/1152

Objet : Attestation du maintien de la conformité Système 2+ – 0380-CPR-164

Madame,

FCBA, en tant qu'organisme certificateur notifié au titre du Règlement des Produits de Construction, a réalisé le **16/10/2018**, l'évaluation et l'appréciation permanente du contrôle de la production en usine dans votre établissement.

Cet audit a permis d'établir la conformité du contrôle de la production en usine que vous avez mis en place, aux exigences décrites dans la spécification technique harmonisée de référence **NF 13986 - 2004 + A1 : 2015**.

Cette attestation fait référence au certificat de constance des performances **164/2014-FR/4**.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information si vous le souhaitez.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos sincères salutations.

**Le responsable de l'Équipe  
Certification**

Siège social  
10, rue Galilée  
77420 Champs-sur-Mame  
Tél +33 (0)1 72 84 97 84  
[www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

Siret 775 680 903 00132  
APE 7219Z  
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois – Construction, Ameublement